

DELIBERATION N° 164-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 11 mai 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	ROSSI Angélique	PICAVEZ Sylvie	CHARLES Christian
SERRE Emmanuel	ANGULO Alexandre	FROMENT Thierry	BALME Eric
CROS Marlène	MEUNIER Carine	MIMRAM Benjamin	VIALANEIX Nicolas
KAITANDJIAN Patrick	LAMOUR Jérôme	SENAC Louis	GRAND Florence
BONNET Elodie	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
DELOR Gérard	BARI Nadine	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
MAUROY Claude	CIOT Xavier	JACOB Hervé	GAILLARD Hervé
BERTINI Luc	FAYARD Adeline	BATKO Richard	NEY Jean-Noël
FAURE Philippe	BUGNI Mathis	LOIRE Marie Noële	CHALLON Valérie
BERTRAND Renaud	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	BARTHELEMI Maryse
ROBERT Philippe	DAPPEL Christophe	RAVANAT Jean-Luc	FOGLIA Maxence
BATTISTEL Marie-Noëlle	NEGRO Julie	GARNIER Jean-Luc	GUIGNIER Jean-Marc

Absents excusés représentés : GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), TAVERNA Philippe (pouvoir à FOGLIA Maxence), LARCHER Cécile (pouvoir à SAURAT Coraline), VAN DUIJN Renaud (pouvoir à CHALLON Valérie).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	56
Nombre de pouvoirs :	05
Nombre de délégués votants :	61

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : DISPOSITIF « FINANCER MON INVESTISSEMENT – COMMERCE ET ARTISANAT » : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ENTREPRISE DUO GOURMAND A LAFFREY – M. DANIEL DE GRANDIS

Vu la délibération n° 155-24 actant le règlement et les modalités d'utilisation du dispositif « Financer mon investissement »,

Vu la délibération n° 154-25 actant les modalités d'abondement du dispositif « Leader Terres de Dauphiné »,

Rappel du dispositif :

- Financement conjoint de la CCM (10% de subvention plafonnée à 3 000 €) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (20% de subvention plafonnée à 6 000 €)
- Règlement : Ce dispositif est destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un pont de vente accessible au public, dans l'objectif de redynamiser les centres-villes et bourgs-centre.

Les crédits inscrits pour l'année 2026 s'élèvent à 15 000 €.

Type de projet : Création d'entreprise

Date de création : 1^{er} janvier 2026

Profil du porteur de projet : M. De Grandis dispose de plus de 18 ans d'expérience dans le secteur.

Activité : restauration rapide, mais l'essentiel de l'activité repose sur la partie pâtisserie et pizzeria à consommer sur place :

- Pâtisseries accessibles à tous
- Offre de snacking variée
- Formule petit-déjeuner deux fois par semaine
- Le soir : restauration sur place ou à emporter, avec une gamme de pizzas

Effectif : M. De Grandis travaillera seul au lancement. Des recrutements ou apprentis pourront être envisagés selon l'évolution de l'activité.

Objet de la demande de subvention :

Les investissements présentés dans le dossier de demande de subvention concernent exclusivement la partie pâtisserie (et pas la pizzeria / snacking qui fait l'objet du rachat de matériel auprès du précédent gestionnaire).

Coût total :	16 407,40 € HT
Demande de subvention CCM :	1 640,74 €
Demande de subvention Région :	3 281,48 €

Une demande de subvention « Financer mon investissement » à hauteur de 1 640,74 € (10% des dépenses éligibles plafonnées à 30 000 € HT) à la CCM et de 3 281,48 € (20% des dépenses éligibles) à la Région est sollicitée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 640,74 € maximum à M. Daniel De Grandis – Duo Gourmand à Laffrey ;
- ➔ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Economie-Emploi (Matheysine Développement) de la CCM à l'article C/65742 ;
- ➔ **PRECISE** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes conformément au règlement commun adopté ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable des finances publiques de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 19 mai 2026

La Présidente,

Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Sylvie PICA VEZ

